

LES DÉCHETS VERTS C'EST MON AFFAIRE !

**AGIR POUR EN FINIR AVEC UNE PRATIQUE POLLUANTE ET LE GASPILLAGE
D'UNE RESSOURCE !**

LES DÉCHETS VERTS REPRÉSENTENT



LES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES



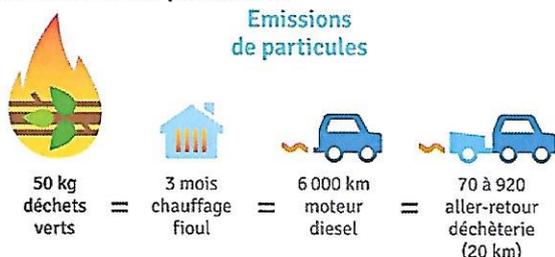
QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Ce sont les déchets organiques issus de ressources naturelles végétales ou animales. Ils sont constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes...). Les biodéchets ont la capacité de "pourrir" et sont recyclables.

Près de 1 million de tonnes de déchets verts sont brûlés à l'air libre chaque année en France. Cette pratique est pourtant interdite, en application d'une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011.

Gaspiller c'est polluer

Brûler 50 kg de déchets verts génère des émissions de particules



Brûler, c'est gaspiller ! (Et c'est aussi interdit)



DE NOUVEAUX USAGES POUR UNE PRATIQUE QUI ÉVOLUE

SI JE NE LES BRÛLE PAS J'EN FAIS QUOI ?

- 
1. Je pratique le paillage
 2. Je composte
 3. Je me rends en déchetterie



La CCSB vous conseille et met à disposition des moyens pour vos déchets verts...



7
déchetteries



20
Composteurs collectifs

CHEZ MOI J'AGIS AUSSI POUR LA PLANÈTE

QUELLES ALTERNATIVES POUR MES DÉCHETS VERTS ?

Des solutions dont vous serez le 1er bénéficiaire :

- ✓ Moins d'arrosage et d'entretien (je gagne du temps !)
- ✓ Moins d'usage de produits chimiques (un plus pour mon sol et ma santé)
- ✓ Plus d'argent économisé
- ✓ Je lutte contre le dérèglement climatique au côté de millions de personnes !

J'ai un jardin

Je n'ai pas de jardin



Je fais du mulching :
l'herbe tondu est broyée et laissée sur place.



Je broie.



Je composte.



Je développe le paillage :
je recouvre le sol de matériaux organiques.

AVEC QUELS MATÉRIAUX ?

Le paillage organique peut être composé de copeaux de bois, d'écorces de pin ou de tailles de haies et d'arbustes broyés (qui durent bien plus longtemps) ainsi que de tontes de gazon ou de feuilles mortes.



Je choisis la gestion différenciée en limitant la tonte et la taille, en favorisant des espèces à croissance lente et en gardant les diamètres plus importants pour le bois de chauffage.

**Vous habitez un immeuble ou vous n'avez pas envie d'installer un bac dans votre jardin ?
Le compostage partagé, c'est simple et ça marche ! Contactez-nous !**

Je dépose dans une des 7 déchetteries du territoire



Barret-sur-Méouge - Clamensane - Lazer - Orpierre - Rosans - Serres - Val Buëch-Méouge

NOS PRÉCONISATIONS

1 part de matière sèche (feuilles sèches, petits végétaux, broyat,...), pour 1 part de déchets humides (épluchures, restes de repas,...). Le compost doit toujours être un peu humide. Une fois mûr, il est étalé sur le sol (1 à 5 cm d'épaisseur) ou au pied des plantes et, soit laissé en paillis, soit incorporé en griffage dans les 5 à 10 premiers cm du sol. Il peut aussi être mélangé à la terre pour les plantations.



CCSB